

Escapade dans la vallée du M'zab et Ghardaïa



Jours:	4
Prix:	263 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★★★☆☆
Difficulté:	-
📍 Les incontournables 📖 Histoire	
📍 Marché Local	

Nous vous proposons une belle halte à Ghardaïa, la capitale de la vallée du M'zab. C'est une région unique, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Située à 600 km au sud d'Alger, dans le nord du Sahara, Ghardaïa est le point de départ idéal pour découvrir les richesses culturelles, historiques et naturelles de ces oasis millénaires.

Ghardaïa fait partie d'une pentapole, un ensemble de cinq villes fortifiées (ksour) construites par les Mozabites, une communauté berbère ibadite. Chaque ksar possède son identité, son architecture et sa palmeraie. Vous pourrez visiter Beni Isguen, la ville sainte, Melika, la reine, Bounoura, la belle, El Atteuf, le tournant, et bien sûr Ghardaïa, la perle du sud.

Ghardaïa vous séduira par son charme authentique, son souk coloré, sa mosquée blanche et sa casbah. Vous pourrez vous promener dans ses ruelles étroites en forme de labyrinthe, admirer ses maisons de pierre et d'argile aux toits plats, et rencontrer ses habitants accueillants et hospitaliers. Vous pourrez aussi déguster sa gastronomie locale, à base de dattes, de couscous et de pain traditionnel.

Nous vous invitons aussi à explorer son environnement exceptionnel, entre désert et montagne. Vous pourrez admirer les paysages variés de la vallée du M'zab, entre dunes, canyons, plateaux. Vous pourrez aussi découvrir le patrimoine artistique et spirituel de la région.

Ghardaïa est donc une destination qui ne manque pas d'atouts pour vous faire vivre une expérience de voyage inoubliable au coeur du Sahara algérien.

Jour 1. Arrivée à Ghardaïa et installation



Ghardaïa 📍

- En début de soirée, nous arrivons à **Ghardaïa**.
Notre guide nous accueille pour nous transférer au **caravansérail**, une maison traditionnelle en palmeraie.
- Dîner et nuitée au caravansérail.

🍴 Dîner	caravansérail
🏠 Hébergement	caravansérail

Jour 2. Visite de Ghardaïa



Ghardaïa 📍

- Nous flânon dans la ville de Ghardaïa. Nous visitons le **Souk** et la **Mosquée du Ksar**. Ce dernier est un imposant édifice construit sur le point le plus élevé et le plus dominant de la colline. Nous y trouvons 2 salles de prières et d'autres infrastructures impressionnantes, dont les **Mahdrates**, lieux réservés à l'apprentissage du livre saint et du système de surveillance de la cité.

Nous arpentons des magasins d'artisanat local, y compris les fameux marchands de tapis traditionnels. Nous découvrons ensuite la vieille mosquée.

- Déjeuner à l'extérieur.
- Dans l'après-midi, nous visitons la ville fortifiée de **Beni Isguen**, une oasis où la population vit strictement selon la religion islamique.

Nous découvrons la **tour de guet**, un monument important de Calais, et le marché à la criée de Ghardaïa.

 Petit déjeuner	caravansérail
 Déjeuner	Restaurant local
 Dîner	caravansérail
 Hébergement	caravansérail

Jour 3. Ghardaïa



Ghardaïa 📍

- Dans la matinée, nous nous aventurons sur les dunes et découvrons le système d'irrigation sous terrain de la palmeraie de Ghardaïa.

 Petit déjeuner	caravansérail
 Dîner	caravansérail
 Hébergement	caravansérail

Jour 4. Départ



Ghardaïa 📍

- Nous sommes transférés à l'aéroport pour prendre le vol de retour.

 Petit déjeuner	caravansérail
--	---------------

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

1-1
263 EUR

Prix par personne adulte de plus de 12 ans sur la base d'une demi-double. Prix enfant moins de 12 ans : 180 Euros, gratuit pour les jeunes enfants de 3 ans et moins.

Inclus

- Tous les transferts
- Les transports : mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur et guide
- Les droits de visites des sites
- La pension complète du J1 à J3,
- L'hébergement: en chambre double au Caravansérail,
- Démarche pour l'obtention du visa.

Non inclus

- Transport et/ou vol pour arriver et repartir de Ghardaïa,
- Frais de visa à payer en arrivant sur le territoire,
- Frais personnels et boissons,
- Pourboire à la discrétion des voyageurs,
- Tout frais non répertoriés ci-contre.

Informations supplémentaires

DETOURS ALGERIE VOYAGES

Marque de la société **LEADERTOURS TRAVEL AGENCY**
11 bis route de bachdjarah, Hussein Dey, Alger.

Représenté par **M. Mohamed Azerguerras** - Général Manager

lata : 03213895

licence : 1397

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de **Détours Algérie** ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de **Détours Algérie** (www.voyagealgerie.fr) ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par **Détours Algérie**. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par **Détours Algérie**.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, **Détours Algérie** vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer **Détours Algérie** et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.

- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez **Détours Algérie** et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer **Détours Algérie** au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Passeport et visa

Votre Passeport :

Important : votre passeport doit être en cours de validité. Il doit être impérativement et obligatoirement **valable 6 mois après** la fin du séjour en Algérie.

Vos documents de voyage

- Votre passeport en cours de validité,
- Vos billets d'avion internationaux, et/ou nationaux,
- Votre contrat d'assurance rapatriement/frais premiers secours, -
- Votre carnet de vaccination non obligatoire,
- Votre carte de groupe sanguin si possible.

Le Visa est obligatoire :

Vous voyagez dans le Sud algérien (Djanet, Tamanrasset, Ghardaïa, Timimoune), une nouvelle procédure est maintenant en place depuis octobre 2023.

Dans le cadre de nos voyages, nous nous occupons des démarches vous permettant d'obtenir votre visa à l'arrivée sur le territoire algérien. La procédure est longue pour obtenir l'**autorisation d'embarquer** délivrée par les autorités algériennes.

Il faut compter environ 20 jours.

Cette procédure est valable pour tout voyage de déroulant dans le Sud algérien, par l'intermédiaire d'une agence de voyages officielle. L'obtention du visa s'effectue dans tous les aéroports algériens.

Vous voyagez dans le Nord de l'Algérie :

- Demande de visa auprès du consulat d'Algérie duquel vous dépendez.

Il y a un consulat d'Algérie dans la plupart des plus grandes villes. Vous devez vous rendre personnellement (*) au consulat d'Algérie le plus proche de votre domicile car il régit votre zone (attention : l'adresse de votre passeport est importante ; nous conseillons vivement aux personnes qui viennent de déménager et qui ont changé de département, de modifier au plus tôt l'adresse indiquée sur le passeport).

Nous vous fournirons toutes les informations concernant le dossier à fournir lors de votre inscription.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Détours Algérie vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre est disponible sur le site Internet de l'assureur.

Détours Algérie en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant tout la durée de son voyage.